



**MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-34**

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30 JUIN 2026
ID : 062-216209080-20260625-DELIB_34_2026-DE

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt-six,
Le 25 juin à 19 heures,

Date de convocation : Le 18 juin 2026
Date d'affichage : Le 18 juin 2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Présents :

Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Tatiana LECUYER, Alain FIX, Valérie DELATTRE, Bernard MOUSSAY, Sylviane CORNET, Jean-Pierre FLOUR, Nicole MAGNIER, Valérie MANCHUELLE GILLET, Benjamin DESENCLOS, Marion LANNOY, Jean-Pierre KINOO, Delphine LEDOUX,

16/19

Excusé :

- Patrick GOMEL donne pouvoir à Benjamin DESENCLOS
- Calypso HOLUIGUE donne pouvoir à Dominique NAVET
- Philippe LELIEVRE donne pouvoir à Marion LANNOY

3/19

Absent :

0/19

Julien DIEU est nommé secrétaire de séance.

MODIFICATION DU TARIF DE LA LUDOTHÈQUE

La présente délibération modifie la délibération n°32-2025.

L'activité de la ludothèque reste ouverte exclusivement aux capellois sur la demi-journée.

Monsieur le Maire propose de réviser la tarification de la ludothèque et propose d'uniformiser le coût quel que soit l'activité :

- 6,00€ pour la participation à l'activité par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (**19 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention**) adopte la proposition de M le Maire.

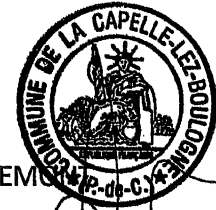
Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-Lès-Boulogne, le 25 juin 2026

Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT



Certifié et rendu exécutoire le : 13 0 JUIN 2026